

Le 13 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue par visioconférence le 13 avril 2021 à 20h et à laquelle étaient présents madame Christina Perron, messieurs Sylvain Naud, Marc-André Trottier, Stéphane Savard et Yves Tourangeau formant quorum sous la présidence de monsieur Maryon Leclerc, maire.

Monsieur René Alain, directeur général/greffier-trésorier par intérim, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance ainsi que les procès-verbaux du 9 et 18 mars 2021.

SM-080-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, le directeur général/greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-081-04-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général/greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 9 mars 2021 tel que rédigé.

SM-082-04-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2021

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général/greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 18 mars 2021 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Voici, à l'exception des heures de bureau, certaines informations concernant les rencontres du mois que j'ai fait depuis la dernière assemblée régulière du 9 mars :

- ❖ Le 10 mars, j'ai visité l'entreprise Nettoyeur Gariépy. Il est le plus gros nettoyeur à sec dans la province de Québec. Il a aussi une autre entreprise de même nature à Sorel Tracy ayant comme nom Michon Industriel.
- ❖ Le 11 mars, j'ai rencontré M. Guillaume Allard de la SQ pour discuter de dossiers en cours ou à venir.
- ❖ Le 16 mars, certains membres du Conseil, employés et moi-même, avons eu une réunion par visioconférence concernant la desserte d'eau potable de certains résidents de la route 354. Le dossier chemine bien et sous peu, le Conseil vous annoncera le résultat des démarches entreprises et d'une conclusion gagnante pour les deux municipalités.
- ❖ Le 17 mars eut lieu l'assemblée régulière de la MRC de Portneuf;
- ❖ Le 18 mars, il y a eu une assemblée extraordinaire;
- ❖ Les 30 mars et 6 avril, j'ai eu des rencontres pour le Centre Médical et Professionnel de l'Ouest de Portneuf;
- ❖ Les 6 et 7 avril, caucus du Conseil Municipal pour préparer l'assemblée régulière du 13 avril;
- ❖ Le 7 avril, séance de travail pour préparer l'assemblée régulière de la MRC de Portneuf du 21 mars.

SM-083-04-21

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de mars 2021 au montant de 400 021,42 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	94 602,02 \$
comptes à payer :	141 711,00 \$
journaux des déboursés :	163 708,40 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2021

Le directeur général / greffier-trésorier par intérim a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 mars 2021 et est disposée à répondre aux questions.

ADOPTION DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 16 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement, visant à assurer une application uniforme des dispositions relatives à la sécurité et à la qualité de vie par les agents de la paix sur le territoire de la MRC de Portneuf, a été adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que de la Loi resserrant l'encadrement du cannabis par le gouvernement provincial à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité qui assure le suivi du RMU a procédé à l'analyse des différentes dispositions du règlement portant sur le même objet que celles édictées à l'intérieur de ce règlement et de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie sont devenues moins restrictives ou incompatibles avec celles prescrites à l'intérieur de cette législation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité a recommandé d'actualiser certains chapitres du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin d'assurer la complémentarité du règlement avec cette législation provinciale actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé aux municipalités de la MRC de Portneuf d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement uniformisé pour permettre son application par les agents de la paix au cours de la prochaine période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement uniformisé numéro RMU-2019;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil adopte le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé.

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Ville en vertu de ce règlement.

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

SM-085-04-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 308-17-2021 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 308-00-2012 CONCERNANT LA
CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 308-17-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 concernant la carte des grandes affectations du territoire.

RÈGLEMENT 308-17-2021

Règlement numéro 308-17-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 concernant la carte des grandes affectations du territoire.

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une demande a été déposée à la municipalité afin de permettre l'usage de haute densité dans la zone Rb-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'implantation de deux unités de 6 logements sur les lots 5 408 624, 5 408 625, 5 408 626, 5 408 627, 5 408 628 et 5 408 629;

ATTENDU QUE l'affectation actuelle ne permet pas la construction de résidence multifamiliale de haute densité;

ATTENDU QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification de son règlement de zonage afin de créer nouvelle zone résidentielle Rc-11 à même une partie de la zone Rb-14;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 9 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE;
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS ET STATUE CE QUI SUIT :**

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 308-17-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 concernant la carte des grandes affectations du territoire ».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3: BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à créer une « *affectation résidentielle de haute densité* » à même une partie de l'affectation « *résidentielles de faible densité* »;

**ARTICLE 4: MODIFICATION DE LA CARTE DES GRANDES
AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**

Les feuillets 1 et 2 de la carte 2 intitulée « Les grandes affectations du territoire » apparaissant à la fin du chapitre 3 du plan d'urbanisme, sont en partie modifiés par la carte placée à l'annexe A du présent règlement. La modification apportée à la carte 2 est la suivante :

- Intégration à l'affectation « *Résidentielle de haute densité* » les lots 5 408 624, 5 408 625, 5 408 626, 5 408 627, 5 408 628 et 5 408 629 à même l'affectation « *résidentielles de faible densité* ».

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A :
MODIFICATION DE LA CARTE DES
GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE



**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN DE
MODIFIER LES PARAGRAPHES 4^O ET 5^O DE L'ARTICLE 7.5.6.2**

Règlement 312-35-2021

Madame Christina Perron, conseiller de la ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de modifier les paragraphes 4^o et 5^o de l'article 7.5.6.2.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général/greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

SM-086-04-21

**ADOPTION DU PROJET #1 DU RÈGLEMENT 312-35-2021 :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 312-00-2012 AFIN DE MODIFIER LES PARAGRAPHES
4^O ET 5^O DE L'ARTICLE 7.5.6.2**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet #1 du règlement 312-35-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de modifier les paragraphes 4^o et 5^o de l'article 7.5.6.2.

PROJET #1 DU RÈGLEMENT 312-35-2021

Règlement numéro 312-35-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de modifier certaines dispositions de l'article 7.5.6.2

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 312-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée à la municipalité afin de modifier certaines dispositions de l'article 7.5.6.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande ces modifications

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE;
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement no 312-35-2021 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement numéro 312-35-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de modifier le paragraphe 4° et 5° de l'article 7.5.6.2.

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

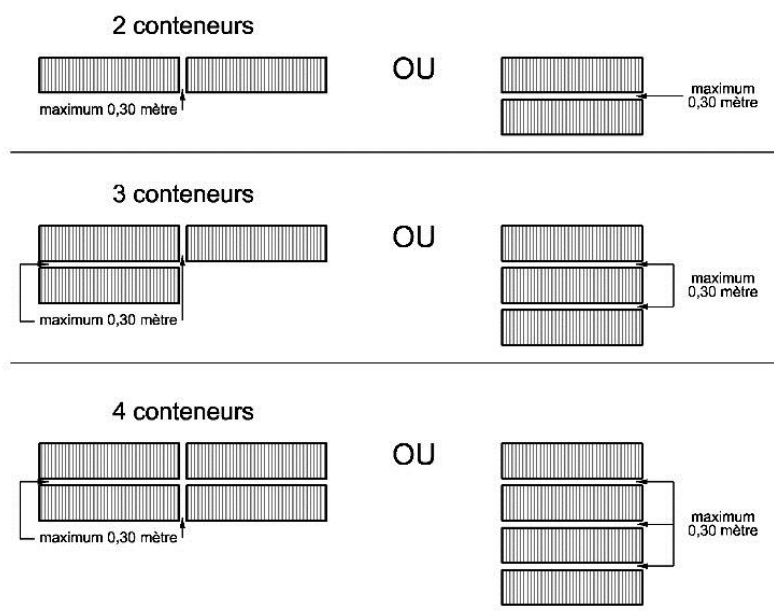
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de d'augmenter la distance maximale permise entre chaque conteneur à 1,0 mètre au lieu de 30 centimètres.

**ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PARAGRAPHE 4° de
L'ARTICLE 7.5.6.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le croquis du paragraphe 4° de l'article 7.5.6.2 du règlement de zonage est modifié de manière à augmenter la distance maximale permise entre chaque conteneur à 1,0 mètre.



ARTICLE 5 : MODIFICATION DU PARAGRAPHE 5° de l'ARTICLE 7.5.6.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le paragraphe 5° de l'article 7.5.6.2 du règlement de zonage est modifié de manière à ce qu'il se lise comme suit :

« 5° La distance maximale permise entre chaque conteneur est de 1,0 mètre. »

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

SM-087-04-21

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOSSIERS MUNICIPAUX POUR 2021

CONSIDÉRANT les obligations et les normes du guide de gestion des documents municipaux concernant la destruction des documents;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise la responsable des documents à faire détruire les dossiers municipaux pour 2021 selon le calendrier de conservation par la compagnie Iron Mountain selon le contrat établi.

SM-088-04-21

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS 2020 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a octroyé des budgets supplémentaires pour la réalisation de certains travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) et pour la Ville de saisir cette opportunité afin de maintenir le parc immobilier en bon état et offre des logements sécuritaires et de qualité;

CONSIDÉRANT que l'OMHGP doit réviser ses budgets et demande au Conseil d'approuver cette révision;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve les budgets révisés 2020 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf :

- Revenus budgétés :	71 968,\$
- Dépenses budgétées :	163 180,\$
- Déficit :	(91 212,\$)

SM-089-04-21

OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉTUDE DE LA STRUCTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'offre de services de bdco inc. concernant l'étude de la structure de l'Hôtel de ville reçue le 14 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de services de bdco inc. pour l'étude de la structure de l'Hôtel de ville au montant de 6 000,\$, taxes en sus.

SM-090-04-21

SOUSSION : TRI ET CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 11 mars 2021 pour le tri et le classement des archives de la Ville du Centre d'archives régional de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission du Centre d'archives régional de Portneuf pour le tri et le classement des archives de la Ville au montant de 6 440,\$, taxes en sus.

SM-091-04-21

APPEL D'OFFRES : AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour une auscultation des chaussées dont voici le détail, taxes en sus;

Groupe Trifide	5 034,87 \$
Englobe corp.	5 300,00 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'appel d'offres du Groupe Trifide au montant de 5 034,87 \$, taxes en sus, pour l'auscultation des chaussées.

SM-092-04-21

APPEL D'OFFRES : NETTOYAGE ET INSPECTION DES CONDUITES

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le nettoyage et l'inspection des conduites dont voici le détail, taxes en sus;

Can Explore	9 865,60 \$
Veolia ES Canada SI inc.	10 592,00 \$
Laboratoire de canalisations souterraines inc.	9 840,00 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'appel d'offres du Laboratoire de canalisations souterraines inc. au montant de 9 840,\$, taxes en sus, pour le nettoyage et l'inspection des conduites.

SM-093-04-21

RÉPARATION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que les réservoirs d'eau potable ont plus de 60 ans et que lors de l'inspection des fissures et des équipements usés et dangereux ont été observés;

CONSIDÉRANT que la Ville désire utiliser ces réservoirs pour encore plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier par intérim et le directeur des travaux publics pour procéder à un appel d'offres pour les travaux de réparation recommandé dans le rapport d'inspection de WSP Canada inc.

SM-094-04-21

**ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'UN TEMPS CONTACT :
RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que les réservoirs d'eau potable actuels peinent à fournir à la demande en période de canicule;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre son développement résidentiel, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville désire trouver un moyen pour traiter l'eau au réservoir plutôt qu'à la source;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de WSP Canada inc. au montant de 8 904,\$ taxes en sus, visant à « Évaluer le besoin en eau potable et d'évaluer la capacité d'un temps de contact (CT) » au réservoir actuel afin de statuer sur la possibilité d'effectuer une désinfection au réservoir, en plus ou en remplacement du temps de contact dans la conduite d'amener vers le réservoir.

SM-095-04-21

**CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN POUR 5 ANS :
CIMCO : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CENTRE
RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

CONSIDÉRANT que le contrat de CIMCO est échu;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du dossier, la prévention de nos équipements et infrastructures du système de réfrigération est de mise;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Ville le contrat de CIMCO réfrigération pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, pour un montant total de 22 472,\$, taxes en sus, sur l'entretien des équipements et infrastructures du système de réfrigération du centre récréatif Chantal Petitclerc.

SM-096-04-21

**REMISE À NIVEAU DE LA TOUR D'EAU : RÉFECTION
INTERNE AU CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

CONSIDÉRANT que la tour d'eau coule et a des fuites depuis plusieurs années qui risquent de faire dilater le métal et empirer la dégradation actuelle;

CONSIDÉRANT que la tour d'eau est indispensable au bon fonctionnement du système de réfrigération de l'aréna;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'est pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate le directeur des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Ville la soumission de CIMCO au montant de 11 395,\$, taxes en sus, afin de procéder aux réparations requises.

QUE le montant soit pris dans une partie des sommes requises dans des postes budgétaires en surplus dû à la situation de la COVID, tel que défini ci-bas :

- 9 000,\$ dans le poste budgétaire 02-70130-522
- 1 500,\$ dans le poste budgétaire 02-70130-341
- 1 000,\$ dans le poste budgétaire 02-70130-660
- 500,\$ dans le poste budgétaire 02-70130-670

SM-097-04-21

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1780 BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Marc-des-Carières est considérée comme premier acheteur selon l'acte notarié de la succession de monsieur Herman Savard;

CONSIDÉRANT que le stationnement de l'immeuble est utilisé par la Ville lors des événements qui ont lieu au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville avait des ententes d'utilisation et d'entretien du stationnement et qu'elle désire voir poursuivre ces ententes;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil se désiste de la proposition qui lui ait dévolu dans l'acte notarié de la succession de monsieur Herman Savard.

QUE le Conseil désire que l'entente d'utilisation du stationnement se poursuive lors de la vente de la bâtisse et serait intéressé à toute nouvelle négociation concernant l'acquisition du terrain de stationnement.

SM-098-04-21

VOLUMÉTRIE POUR LA COMPAGNIE GRAYMONT

CONSIDÉRANT que les lois provinciales obligent la compagnie Graymont à verser une redevance sur la quantité de matière première extraite du sol de la ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Ville de s'assurer que les redevances provenant des matières premières du sol de la Ville apportent un bénéfice sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prendre des mesures par point laser à une date précise en début de saison et d'année et de refaire une seconde mesure en fin de saison ou d'année pour ainsi avoir la quantité de matières premières prélevées;

CONSIDÉRANT que c'est une recommandation de nos vérificateurs financiers;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Ville une entente de volumétrie avec l'entreprise Clic-Portneuf au montant de 2 800,\$ par kilomètre carré. La technologie LIDOR (relevé par point laser) sera utilisée.

SM-099-04-21

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'obligation de la CNESST d'avoir un comité de santé et sécurité au travail actif dans chacune des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT que ce comité est créé afin d'observer et d'améliorer les conditions de travail de manière à assurer la sécurité de l'ensemble des employés;

CONSIDÉRANT que ce comité doit être paritaire et que le nombre d'employés travaillant à la ville de Saint-Marc-des-Carières détermine que quatre participants sont suffisants;

CONSIDÉRANT que le syndicat a déterminé, par lettre signée, les deux employés qui participeront à ce comité;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil nomme messieurs Eric Harvey et Sylvain Morissette comme représentants de la partie patronale au sein du comité de santé et sécurité au travail.

SM-100-04-21

**FACTURE : REFONTE DU SITE INTERNET : ADN
COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à ADN communication pour la refonte du site internet au montant de 14 900,\$, taxes en sus, selon la résolution SM-214-10-20;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #33163 pour un montant de 7 450,\$, taxes en sus, pour la refonte du site internet à ADN communication.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-13000-459.

SM-101-04-21

**FACTURE : ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES :
CAPSA**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la CAPSA au montant de 32 300,\$, taxes en sus, selon la résolution SM-206-10-20;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #01616 pour un montant de 16 150 \$, taxes en sus, pour l'analyse de vulnérabilité des sources.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-41400-453.

SM-102-04-21

**FACTURE: HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE : CIMA+**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à CIMA+ pour la surveillance des travaux pour la construction d'une nouvelle rue selon la résolution SM-188-09-20 au montant de 19 100,\$;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #22104328 au montant de 110,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux pour la construction d'une nouvelle rue à CIMA+.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-103-04-21

FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE : CLAUDE GRENIER RESSOURCES HUMAINES INC.

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Claude Grenier ressources humaines inc. au montant de 5 060,\$, taxes en sus, selon la résolution SM-198-10-20;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #6420 pour un montant de 669,50 \$, taxes en sus, pour le maintien de l'équité salariale à Claude Grenier ressources humaines inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-13000-416.

SM-104-04-21

FACTURE : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour une étude préliminaire au nouveau développement résidentiel au montant de 25 000,\$, taxes en sus selon la résolution SM-046-02-19;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60697932 au montant de 3 045,65 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. pour l'étude préliminaire au développement résidentiel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-105-04-21

**FACTURE : PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS
MUNICIPAUX: TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Tetra Tech QI inc. pour le programme de gestion des actifs municipaux – plan directeur des bâtiments et des équipements ponctuels au montant de 50 000,\$, taxes en sus, selon la résolution SM-109-05-20;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60696199 pour un montant de 5 108,46 \$, taxes en sus, pour le programme de gestion des actifs municipaux à Tetra Tech QI inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-32000-410.

SM-106-04-21

**FACTURE : ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET INSPECTION
DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE : WSP CANADA INC.**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à WSP Canada inc. pour l'inspection du réservoir d'eau et recommandations au montant de 3 500,\$, taxes en sus et l'étude de capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées au montant de 9 750,\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0984422 pour un montant de 1 473,75 \$ pour l'inspection du réservoir d'eau et pour 1 462,50 \$ pour l'étude de capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées pour un total de 2 936,25 \$, taxes en sus, à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-41400-453.

SM-107-04-21

FACTURE : CONSOMMATION DE GAZ NATUREL : ÉNERGIR

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée avec Énergir afin de desservir le centre récréatif Chantal Petitclerc avec une entrée de gaz naturel;

CONSIDÉRANT qu'Énergir fixait un minimum d'achat de gaz pour desservir le centre récréatif Chantal Petitclerc;

CONSIDÉRANT que compte tenu du faible retour sur investissement de l'installation du gaz naturel, les équipements permettant l'utilisation du gaz naturel à l'intérieur du centre récréatif Chantal Petitclerc n'ont pas été installés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #8000218784 au montant de 5 561,14 \$, taxes en sus, à Énergir, pour une obligation minimale annuelle de consommation de gaz naturel au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-70130-632.

SM-108-04-21

**FACTURE : SERVICES D'ARCHITECTURE À L'HÔTEL DE
VILLE : DG3A**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à DG3A pour une offre de services d'architecteur pour l'Hôtel de ville au montant de 12 100,\$, taxes en sus taxes en sus selon la résolution SM-249-11-20;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise 50% du paiement de la facture #5312 pour un montant de 5 250,\$ taxes en sus pour des services d'architecture à DG3A.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-13000-522.

SM-109-04-21

**L'ORCHESTRE D'HOMMES-ORCHESTRES, COLLECTIF
D'ARTISTE DE QUÉBEC ET PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le collectif organise une tournée musicale du 26 mai au 6 juin 2021, intitulé « ANGELUS », dans le cadre du Carrefour international de théâtre de Québec;

CONSIDÉRANT que le collectif désire passer dans la ville de Saint-Marc-des-Carières le 28 ou le 29 mai 2021 entre 9h et 20h;

CONSIDÉRANT que le collectif est conscient que le bruit engendré par leur passage dérangera musicalement l'ordre public;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil permette au collectif l'orchestre d'hommes-orchestres de déranger musicalement l'ordre public le 28 ou le 29 mai 2021 entre 9h et 20h pour une durée de 20 minutes.

SM-110-04-21

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : RELAIS POUR LA VIE
PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le Relais pour la vie de la région de Portneuf désire effectuer une journée de promotion et une collecte de fond sur une intersection de rue dans la ville de Saint-Marc-des-Carières, le 5 juin 2021 entre 10h et 16h;

CONSIDÉRANT que le Relais pour la vie de la région de Portneuf demande à la Ville de situer l'intersection idéale à utiliser;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil permette au Relais pour la vie de la région de Portneuf de faire la promotion de leurs activités et de procéder à une collecte de fonds sur l'intersection du boulevard Bona-Dussault et de la rue du Collège, endroit où se situe le seul feu de signalisation de la Ville, le 5 juin 2021 entre 10h et 16h.

SM-111-04-21

APPUI FINANCIER CJSR

CONSIDÉRANT que CJSR est la seule télévision communautaire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre ses activités, CJSR a besoin annuellement de l'appui financier de chacune des villes de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que CJSR fixe l'apport financier de chacune des villes sur une base de 300,\$ et un 0,25 \$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de verser la somme de 1 044,74 \$ à CJSR afin de maintenir le service pour l'année 2021.

Période de questions

Aucune question n'a été reçue avant la tenue de la présente séance.

SM-112-04-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h40.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Maryon Leclerc, maire

René Alain, dir.gén./greffier-trés.
par intérim

Maryon Leclerc, maire